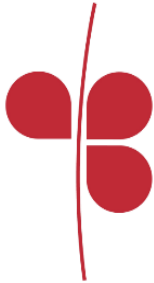


# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2023-09-52



Le **vingt-cinq septembre mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 12 septembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSEAU- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Mohamed IDRAHOU, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Hugues WARUSFEL, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Abdelaziz GUERTIT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Stéphane SALAH (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Madame Corinne TABAKA- DAUBRICOURT (procuration donnée à Madame Monique PASTORET), Madame Christelle POULAIN (Procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Didier FULGEROT (procuration donnée à Monsieur Christophe CAUMONT), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Donatien DUCATILLION)

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

## **Projet Intercommunal de Coopération Associative (P.I.C.A.)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du contrat de ville 2023, le centre socio-culturel a présenté une action communautaire. Il est maître d'ouvrage de l'action.

Il précise que l'intitulé de l'action est « Projet Intercommunal de Coopération Associative, menée avec la Maison pour tous de Guesnain, qui a pour but de :

- Soutenir des projets inter-associatifs dans la construction d'évènements communaux et intercommunaux.
- Poursuivre et densifier la coopération intercommunale initiée dans le cadre des Projets d'Initiative Citoyenne de la Région.
- Maintenir la dynamique associative et les prises d'initiatives des habitants

L'action vise les personnes isolées, les bénéficiaires du RSA, les bénévoles associatifs.

Il informe également qu'un financement de la Région a été accordée à hauteur de 5 000 € pour cette action, dans le cadre du contrat de ville 2023.

Le centre socio-culturel a sollicité de DOUAISIS AGGLO, une participation financière pour l'action citée ci-dessus, en raison de sa compétence en matière de politique de la ville.

Il précise que DOUAISIS AGGLO a approuvé, par délibération du Conseil Communautaire du 10 mars 2023, une participation financière de 5 000 € pour cette opération.

Il informe que la commune de GUESNAIN va accorder une subvention de 2 500 €.

Il propose d'acter l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 500€ au titre du P.I.C.A.

Il indique que la somme sera versée au CCAS au compte 6574 et sera gérée par le centre socio-culturel.

**Le conseil municipal**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**ACCEPTE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500€ au titre du Projet Intercommunal de Coopération Associative (P.I.C.A.)

**DIT** que la somme sera versée au CCAS au compte 6574 et gérée par le centre socio-culturel.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 03 octobre 2023**

**Publié sur le site de la ville le 03 octobre 2023**